



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

plantes médicinales

Question écrite n° 74165

Texte de la question

M. André Aschieri interroge M. le ministre délégué à la santé sur la décision de l'Agence de sécurité sanitaire des produits de santé de suspendre la délivrance et l'utilisation, à des fins thérapeutiques, de produits contenant du kava. Cette plante, jusque-là utilisée dans des préparations homéopathiques et dans des produits diététiques, est désormais jugée dangereuse. Aussi, il l'interroge sur les conséquences éventuelles qu'aurait pu avoir ce médicament sur la santé des patients.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74165

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mars 2002, page 1502